



Syndicat Intercommunal de Gestion des transports scolaires à destination des collèges

LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE - LUYNES - SAINT-ÉTIENNE-DE-CHIGNY

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37) EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL DE GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE À DESTINATION DES COLLÈGES SÉANCE DU 08 JUILLET 2026

Date de convocation

30/06/2026

Date d'envoi

03/07/2026

L'an deux mil vingt-six, le 08 juillet à 18h30 le Comité Syndical Intercommunal de Gestion du Transport Scolaire à Destination des Collège dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de LUYNES, salle de réunion du 2^{ème} étage, sous la Vice-Présidence de Monsieur Régis SALIC, Président de séance.

Nombre de membres

En exercice : 06

Présents : 05

Absents : 01

Pouvoirs : 01

Votants : 06

Etaient présents :

Mesdames Lucie JORGE, Corinne DELPORTE,
Messieurs Fabien PELLETIER, Stéphane TESSIER.

Absents excusés (délégués titulaires) :

Monsieur Antoine MAQUIN.

Assistaient avec voix délibérative les délégués suppléants, suivant les statuts :

Madame Sabrina VRIGNAUD.

Assistaient également sans voix délibérative les délégués suppléants :

/

Assistait également à la réunion sans voix délibérative :

Monsieur Raphaël SIMAR, Directeur Général des Services de la ville de Luynes et du Syndicat Intercommunal de Gestion des Transports Scolaires.

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphane TESSIER.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le

ID : 037-253701924-20260708-08_07_2026_2-DE

S²LO

~~~~~

**DEL N° 08-07-2026/02 ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC  
L'EXÉCUTION DES TRANSPORTS SCOLAIRES - RENTRÉE SCOLAIRE  
L'ANNÉE SCOLAIRE 2029/2030**

Le Président de séance rappelle aux membres du Comité Syndical que le Syndicat intercommunal de gestion des transports scolaires à destination des collèges a engagé une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de conclure un marché public de services ayant pour objet l'exécution des services de transports scolaires destinés à assurer la desserte des élèves des communes membres du Syndicat vers les collèges Raymond et Lucie Aubrac à Luynes et de la Béchellerie à Saint-Cyr-sur-Loire.

Ce marché, conclu pour une durée de quatre années scolaires, est décomposé en quatre lots :

- Lot n°1 : Circuit A - Saint-Étienne-de-Chigny vers le collège Raymond et Lucie Aubrac à Luynes ;
- Lot n°2 : Circuit B - Luynes vers le collège Raymond et Lucie Aubrac à Luynes ;
- Lot n°3 : Circuit C - Les Bordes - La Membrolle-sur-Choisille vers le collège de la Béchellerie à Saint-Cyr-sur-Loire ;
- Lot n°4 : Circuit D - Vert Village - La Membrolle-sur-Choisille vers le collège de la Béchellerie à Saint-Cyr-sur-Loire.

À l'issue de la consultation, une offre a été régulièrement déposée par la société GROSBOIS TAV VOYAGES.

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, les services du Syndicat ont procédé à l'analyse de la candidature et de l'offre remise. Une phase de négociation a été conduite afin d'obtenir des améliorations tant sur le plan technique que financier.

À l'issue de cette négociation, le candidat a transmis une offre finale répondant aux exigences du dossier de consultation.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 08 juillet 2026, a pris connaissance du rapport d'analyse des candidatures et des offres et, après examen des éléments présentés, a émis un avis favorable à l'attribution des quatre lots à la société GROSBOIS TAV VOYAGES, conformément aux conditions de son offre finale négociée.

Au regard de l'analyse réalisée, cette offre présente toutes les garanties techniques, professionnelles et financières nécessaires à la bonne exécution des prestations et répond aux besoins exprimés par le Syndicat.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU le rapport d'analyse des candidatures et des offres ;

VU l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 08 juillet 2026 ;

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

**DÉCIDE D'ATTRIBUER le marché public relatif à l'exécution des services de transports scolaires pour la période de la rentrée scolaire 2026/2027 à la fin de l'année scolaire 2029/2030 à la société GROSBOIS TAV VOYAGES, selon la répartition suivante :**

- Lot n°1 : Circuit A - Saint-Étienne-de-Chigny vers le collège Raymond et Lucie Aubrac à Luynes ;
- Lot n°2 : Circuit B - Luynes vers le collège Raymond et Lucie Aubrac à Luynes ;
- Lot n°3 : Circuit C - Les Bordes - La Membrolle-sur-Choisille vers le collège de la Béchellerie à Saint-Cyr-sur-Loire ;
- Lot n°4 : Circuit D - Vert Village - La Membrolle-sur-Choisille vers le collège de la Béchellerie à Saint-Cyr-sur-Loire.

**AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés correspondants, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.**

**DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du Syndicat.**

Pour extrait certifié conforme,

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le

ID : 037-253701924-20260708-08\_07\_2026\_2-DE

S'LO

Le Président de séance,



**Régis SALIC**  
Vice-président

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'STESS', is written over a large, stylized, light-colored mark that resembles a large 'V' or a checkmark.

**Stéphane TESSIER**  
Délégué Titulaire

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : 22/09/2026

Et sa publication le site internet de la commune le : 22/09/2026

Le Président,



Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le



ID : 037-253701924-20260708-08\_07\_2026\_2-DE